

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 32  
 présents par procuration ..... 1  
 absents .....  
 absents excusés .....

## O B J E T

Election des représentants de la commune au sein de la Caisse des Ecoles.

Le 3 juin 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 mai 2020, s'est rassemblé au Gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivieres, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroché, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mmes Chenieux, David.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : M. David Duranteau

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE** : M. François About

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200603-DEL2020060307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2020

Affichage : 08/06/2020

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L2121-33,

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L212-10 et suivants, et R212-24 et suivants,

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut fixer le nombre de ses représentants au sein du Comité de la Caisse des Ecoles à un chiffre plus élevé que celui fixé à l'article R212-6 du Code de l'Education,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation de ces représentants,

VU la note explicative de synthèse et sur proposition de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix « pour », une abstention,

ET trois élus ne prenant pas part au vote,

FIXE à 6 (six) le nombre de conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles,

PROCEDE, à la désignation de ces 6 représentants auprès de la Caisse des Ecoles,

**SONT candidats :**

- C. Thevenot
- A.M Brassat
- M. Roy
- J.P Deluchey
- R. Mebrek
- E. Francine

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par Le Maire.

**SONT désignés représentants de la Commune au sein du Comité de la Caisse des Ecoles :**

- C. Thevenot
- A.M Brasset
- M. Roy
- J.P Deluchey
- R. Mebrek
- E. Francine

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAANO



**08 JUIN 2020**

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Affiché et/ou notifié le :

**08 JUIN 2020**

**08 JUIN 2020**